

ÉTUDE

Émergence et développement de la législation archivistique russe – 1991-2012

Ivan Barreau

INTRODUCTION

« Toutes les archives des institutions gouvernementales sont abolies, ainsi que les institutions ministérielles, et les dossiers et documents qui y sont conservés forment désormais le Fonds d'archives d'État » (Décret de réorganisation et de centralisation de l'archivistique, 1^{er} juin 1918, trad.)

C'est en ces termes que débute le « Décret de réorganisation et de centralisation de l'archivistique », signé le 1^{er} juin 1918 par Lénine. En quelque 11 articles, ce texte pose les fondements essentiels de l'activité archivistique en Russie bolchevique : centralisation de tous les documents dans une seule entité conceptuelle et administrative, création d'un organe centralisé de gestion de l'activité archivistique et tentative pour le moins hardie de briser le « monopole » qu'avaient les grands corps de l'État sur leurs archives à l'époque tsariste.

Pourtant, l'histoire montre souvent que malgré les révolutions les plus « totales », on assiste à des réminiscences parfois nombreuses. Déjà en 1918, lorsque Lénine apposait sa signature sur ce document d'apparence si révolutionnaire, il ne faisait qu'entériner les demandes des archivistes russes, notamment Samokvasov¹. En effet, celui-ci réclamait depuis de nombreuses années la mise en place d'un système centralisé, coiffé d'un organe directeur. C'est ce même système que Lénine mettra en place.

Il aura fallu la révolution bolchevique pour que le système archivistique centralisé dont rêvaient les archivistes russes puisse apparaître. Ironie du sort : ce système, qu'ils auraient voulu l'héritier des principes documentaires égalitaires de la révolution française, fut mis au service du système politique communiste, ce qui allait profondément marquer l'archivistique russe et, au fil des conquêtes communistes du XX^e siècle, l'archivistique de nombreux pays.

Pendant les 74 ans d'existence de l'URSS, l'activité archivistique fut régie par un ensemble très restreint de textes législatifs et réglementaires, dont ce fameux Décret de 1918. C'est ainsi que la fin de l'URSS et le développement d'un régime se voulant démocratique au début des années 1990 ne pouvait laisser le système archivistique russe sans base juridique. Comment est apparue cette législation et comment s'est-elle développée par la suite? Quels ont été les acteurs et les facteurs essentiels dans ce processus? Quelles étapes importantes ont jalonné ces 20 années de développement? Pour apporter la réponse à ces questions auxquelles nous avons consacré notre mémoire de maîtrise, (Barreau 2012) sous la direction des professeurs Yvon Lemay et Sabine Mas de l'EBSI, le présent article abordera les points suivants : tout d'abord une section explicative détaillant les définitions et méthodes utilisées dans l'étude de la législation archivistique russe; par la suite, nous poursuivrons avec une mise en contexte présentant le système archivistique russe et ses composantes, puis son évolution depuis 1991. Suite à cela, l'article retracera la naissance et l'évolution spécifique de la législation archivistique russe, en détaillant les étapes traversées et en illustrant cette évolution de manière statistique. Enfin, nous comparerons la situation législative actuelle au niveau des archives avec celle de 1991, pour mesurer le chemin parcouru durant ces deux décennies.

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Avant d'énumérer au lecteur un grand nombre de textes de lois et de références en lien avec l'évolution de la législation archivistique en Russie, il convient de lui donner les éléments de base pour aborder le sujet.

De prime abord, nous avons débuté notre recherche par une revue exhaustive de la littérature internationale archivistique concernant le concept même de «législation archivistique». En consultant des textes d'archivistes italiens, français, anglais, hollandais et québécois, nous avons pu nous doter d'une représentation conceptuelle de base², d'un point d'où partir pour aborder la découverte des réalités législatives russes.

Ce point de départ était que la législation archivistique pouvait se conceptualiser comme «l'ensemble des textes de lois et règlements qui exposent, définissent et instaurent trois blocs importants pour l'archivistique, à savoir les principes fondamentaux sur lesquels elle repose; la mission, les attributions, le rôle et les orientations des archives de l'État; et enfin la structure, l'organisation et les composantes des archives de l'État». (Barreau 2012, 20) Cette définition en trois axes permettait de rassembler d'un seul bloc les aspects conceptuels, juridiques, administratifs et organisationnels de la législation archivistique au niveau national.

Un autre point important que nous avons pu tirer de cette revue de la littérature était la distinction entre législation et réglementation, que nous avons grossièrement résumée avec l'adage suivant : «la législation dit quoi faire, la réglementation précise comment le faire». (Barreau 2012, 20) Cela nous permettait de hiérarchiser les textes de lois entre eux, et faisait d'autant plus ressortir le rôle de la loi d'archives, clé de voûte de tout l'édifice juridique au niveau des archives.

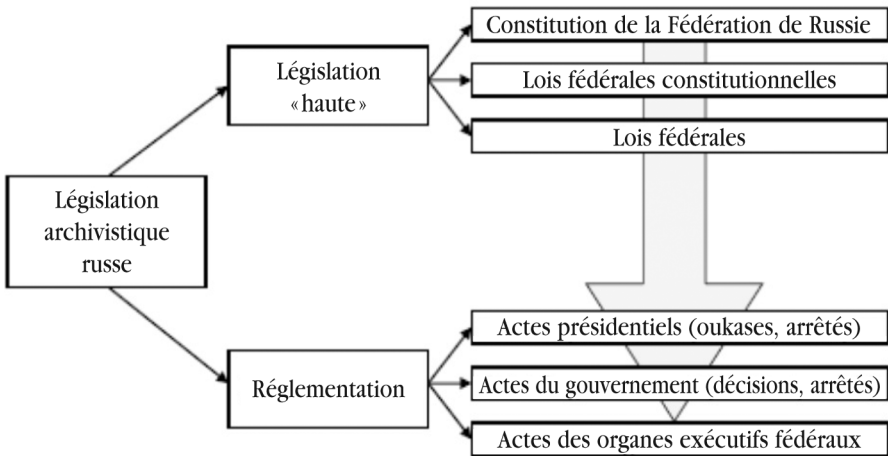
Équipés de ces fondements théoriques supposés convenir à toute législation, nous nous sommes attelé à la compréhension du système législatif russe et de sa

partie touchant aux archives. Ce furent de longs moments partagés entre les manuels russes d'archivistique et les dictionnaires spécialisés de termes juridiques, avec aussi des entretiens informels avec des professeurs dans le domaine à l'Université d'État des sciences humaines de Russie (RGGU), où nous menions nos recherches. Ce n'est qu'après ces étapes qu'un tableau suffisamment clair a commencé à apparaître.

Ce tableau considère la législation archivistique comme une entité subordonnée au droit archivistique, ce dernier étant «la somme, établie par des actes législatifs et réglementaires, des normes et des règlements qui régissent l'activité du service archivistique gouvernemental». (Alekseeva, Afanas'eva et Burova 2007, 41, trad.) La législation est conçue en Russie comme le moyen de réaliser ce droit des archives, «par le biais des lois et des actes réglementaires promulgués par le gouvernement et les organes archivistiques». (Barreau 2012, 60) En bref, la législation archivistique est l'instrument permettant de diriger le service archivistique gouvernemental, ce qui est hautement révélateur de l'importance de l'État dans la gestion des archives.

Comment est organisée la législation archivistique en Russie? Elle s'inscrit dans un ensemble hiérarchisé ayant à son plus haut niveau la législation fédérale, puis les législations propres aux sujets de la Fédération³. Comme la loi fédérale a préséance sur les autres niveaux législatifs, nous nous sommes concentré sur ce niveau. Lui-même est divisé entre la législation «haute», regroupant la Constitution, les lois fédérales constitutionnelles et les lois fédérales, et la réglementation, comprenant les actes présidentiels, les actes gouvernementaux et enfin les actes des organes exécutifs fédéraux (ministères, organisations étatiques) (voir Figure 1).

Figure 1. Schéma de la structure hiérarchique de la législation archivistique russe



Ce schéma indique qu'une hiérarchie d'actes législatifs et réglementaires peut avoir une incidence directe ou indirecte sur le monde des archives. S'il existe un éventail relativement limité de textes gravitant autour d'une loi d'archives et constituant l'essentiel à connaître de la législation, le fait est que les archivistes, suivant la nature des documents dont ils ont la garde, se doivent de maîtriser des actes allant de la

Constitution du pays jusqu'à des règlements relativement obscurs promulgués par certains ministères et concernant des documents de nature particulière (les dossiers professionnels en sont un bon exemple).

Notre méthodologie

Il va sans dire que nous n'avons pu analyser l'ensemble des actes relatifs aux archives dans la législation russe – nous verrons plus loin en quoi c'eut été ardu – mais en revanche, nous avons pu délimiter les actes principaux qui participent à la gestion de la majeure partie des activités archivistiques en Russie.

Notre travail a débuté par la constitution d'une liste du maximum d'actes législatifs et réglementaires émis durant la période 1991-2011, à partir des références spécialisées suivantes :

- deux sites spécialisés en documentation normative dans le domaine des archives et de gestion des documents, à savoir le site «Termika.ru» et «TsKDOU», (Termika 2012; TsKDOU 2012)
- le site de l'agence fédérale des archives (Rosarhiv), dans sa section «documents», (FR. AFA 2012a)
- les annexes de l'ouvrage d'Irina Asfandijarova (2008a), donnant des listes d'actes normatifs que l'auteure considère comme les plus importants dans la législation archivistique.

Cette liste, une fois achevée, a permis d'identifier non seulement les principaux actes, mais de déterminer leur date d'apparition, l'autorité qui les avait promulgués ainsi que leur rapport direct ou non avec le secteur archivistique. Au final, une analyse statistique nous a donné un aperçu quantitatif de l'évolution de la législation archivistique russe.

Ce travail a été associé à une revue de la littérature, à la fois dans les revues spécialisées russes⁴ et dans la littérature archivistique nord-américaine et ouest-européenne. Pareil tour d'horizon nous a donné un accès plus qualitatif sur cette évolution législative et a accompagné adéquatement les données quantitatives issues de l'étape précédente.

Une mise en garde demeure : comme il n'existe aucune base exhaustive des actes législatifs russes en matière d'archivistique, notre travail a dû composer avec des sources partielles et, même si nous avons pu grâce à elles constituer une base de quelque 618 lois et textes réglementaires, le résultat n'en est pas moins partiel. Nous espérons cependant que cet échantillon soit suffisamment représentatif pour donner un aperçu valable de l'évolution de la législation archivistique russe.

UNE MISE EN CONTEXTE

Avant d'entrer plus avant dans le domaine de la législation, il nous faut donner au lecteur une représentation concise de ce que cette législation est censée réguler, à savoir le système archivistique russe, ainsi que la manière dont ce système a évolué depuis 1991.

Sans remonter trop loin dans le temps, nous avons observé que le système archivistique russe a pris ses formes actuelles dès le début du XX^e siècle, lorsque les Bolcheviques ont transposé dans la réalité (à grand renfort de politisation) les idées mises de l'avant par les archivistes russes à l'époque tsariste. La fin de l'URSS en 1991 a certes modifié cette structure, mais sans en remettre en question les grandes lignes. Aussi est-il utile de souligner ces dernières.

Les éléments essentiels du système archivistique russe

Un système archivistique peut être défini comme «ce qui englobe tout le patrimoine d'une nation en archives de toutes origines et vise à conserver et à rendre communicables toutes les archives qui présentent un intérêt pour la recherche et à exploiter le plus économiquement et le plus efficacement possible les ressources disponibles à ces fins». (Sewell, Mabbs et Broome 1977, 62-63, trad.) Cette définition toute théorique permet de discerner plusieurs éléments cruciaux : le patrimoine national archivistique, les unités de conservation et les mécanismes de diffusion et d'exploitation. Le système archivistique russe se conforme assez bien à ce modèle en ce qu'on peut le diviser en quatre grandes parties.

Le Fonds d'archives de la Fédération de Russie (FAFR)

L'URSS ayant adopté le modèle maximaliste du fonds d'archives, la Russie a donc hérité d'un gigantesque Fonds d'archives contenant théoriquement la totalité des documents à conservation permanente se trouvant sur son territoire. Ce Fonds n'a pas de réelle existence physique, mais se révèle important au niveau conceptuel, administratif et juridique. Il s'agit bel et bien du concept de fonds d'archives poussé à sa logique nationale la plus extrême. Ce faisant, il donne une existence juridique au patrimoine archivistique national (permettant à ce dernier, et aux documents qu'il contient, de recevoir la protection de la législation) et facilite sa gestion par les Archives d'État.

L'organe central de direction de l'archivistique nationale (Rosarhiv)

Le FAFR est géré par une institution dotée du mandat de diriger l'archivistique russe, le réseau des archives fédérales, les autres institutions archivistiques du pays, ainsi que de formuler les standards documentaires. Cette institution, Rosarhiv, est l'héritière directe du Glavarhiv de l'époque soviétique et en a récupéré les principaux rôles. Dépendant du ministère de la Culture, Rosarhiv est la plus haute autorité en matière d'archivistique en Russie.

Le réseau de centres d'archives

Rosarhiv dispose d'une gamme variée de prérogatives sur les centres d'archives qui composent le réseau des archives en Russie. Comme en témoigne le schéma de l'annexe 1, ce réseau est formé de différentes catégories de centres, chacune entretenant des liens plus ou moins étroits avec Rosarhiv. Si son influence est directe sur une partie des archives fédérales, elle est d'ordre méthodologique (parfois même nominale) sur les autres catégories de centres d'archives. Cette disparité est autant due aux différences de propriété (étatique, municipale et privée) des archives qu'aux prérogatives parfois

très importantes dont disposent certains ministères (par ex. les Affaires étrangères, la Défense, l'Énergie atomique, etc.).

Les institutions auxiliaires

Dernier élément de ce système archivistique, les institutions auxiliaires sont au nombre de trois. Les deux premières sont des institutions responsables de l'éducation et de la recherche en archivistique. Il s'agit de l'Institut d'histoire et des archives (IAI) rattaché à la RGGU, auparavant seule institution d'enseignement habilitée à enseigner l'archivistique⁵, et du VNIIDAD, l'Institut d'étude de l'archivistique et de la documentation, un centre de recherche étatique géré par Rosarhiv et responsable de la formulation des standards et de la recherche plus générale en archivistique. La troisième institution, la Société des historiens et archivistes russes (ROIA), est apparue en 1990 et rassemble «des historiens, des archivistes, des documentalistes, des employés de musées travaillant avec des documents ou des manuscrits, des étudiants, etc., dans des buts d'aide à la gestion de documents historiques, de perfectionnement de la documentation législative et historique, de soutien des droits de ses membres et enfin de coopération internationale». (Styegantsev 1994, 83, cité dans Barreau 2012, 48)

L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME ARCHIVISTIQUE RUSSE DEPUIS 1991

La décennie 1990

Lorsque le putsch d'août 1991 est brisé par la résistance populaire et la passivité de l'armée rouge, Boris Eltsine, alors président de la RSFSR⁶, émet une série de mesures, dont deux ont pour effet de confisquer les archives du Parti communiste ainsi que du KGB et de les transférer à la nouvelle administration des archives de Russie. Cette dernière est l'héritière directe de Glavarhiv, à qui elle dispute le contrôle des archives russes depuis 1990. (Grimsted 1991, 92-93) Après la dissolution de l'URSS en décembre 1991, Rosarhiv devient l'organe suprême de direction de l'archivistique russe. Or, tout reste à faire : la législation est inexistante, le financement presque nul et les masses documentaires confisquées au Parti et au KGB doivent être incorporées au FAFR.

Alors que débute une ouverture à l'outrance des archives russes, le besoin d'une législation se fait plus urgent. Ce n'est cependant qu'en juillet 1993, en pleine crise politique, que la première loi d'archives, les «Bases de la législation de la Fédération de Russie sur le Fonds d'archives de la Fédération de Russie et les archives» est adoptée. Cette loi introduit la délimitation des droits de propriété sur les archives, définit le partage des compétences archivistiques et régleme l'accès aux documents. (Barreau 2012, 76-78) Toutefois, en raison du contexte politique au moment de son adoption (la Russie est alors en pleine crise constitutionnelle), cette nouvelle loi s'est trouvée, cinq mois après son adoption, en contradiction avec la Constitution, ce qui lui a enlevé dès le départ une bonne partie de son pouvoir normatif.

Plus généralement, les années 1990 ont été marquées par une instabilité politique et économique qui n'a pas manqué de toucher le système archivistique russe. Celui-ci a souffert d'importants problèmes de financement (et de leurs conséquences sur la conservation et la diffusion des archives) et d'infrastructures. C'est donc dans ce

contexte troublé qu'ont été redéfinis («renégociés» nous apparaîtrait plus adéquat) les rapports entre les corps de l'État et l'administration des archives.

La décennie 2000

La stabilisation politique et économique du pays suivant l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine a amené, à partir du début des années 2000, un financement relativement meilleur pour le système archivistique ainsi qu'un développement plus rapide de la législation archivistique. L'année 2004 apparaît comme une date charnière dans la mesure où elle voit l'adoption d'une nouvelle loi sur les archives «De l'archivistique dans la Fédération de Russie» ainsi qu'une réorganisation de Rosarhiv sous l'égide du ministère de la Culture. (Bondareva 2004, 4)

À partir de 2005, le système archivistique russe a atteint sensiblement son aspect actuel (tel qu'illustré à l'annexe 1). Il se compose (selon le récolement national de 2010) de :

- 15 centres d'archives fédéraux (42,5 millions de documents);
- 19 centres d'archives d'organes étatiques indépendants de Rosarhiv, mais se conformant à ses recommandations méthodologiques et techniques;
- 199 autres centres d'archives et de documentation étatiques;
- 34 centres d'archives à caractère privé des sujets de la Fédération;
- 2357 centres d'archives municipaux;
- Environ 126 000 centres d'archives d'organisations étatiques ou privées (sources venant du site web de Rosarhiv, cité dans Barreau 2012, 55)

Avec un patrimoine documentaire de quelque 609 millions de documents (selon les statistiques de 2008), le système archivistique russe est globalement demeuré semblable au point de vue structurel. Ce sont les principes de fonctionnement et les éléments internes qui ont le plus changé, notamment avec l'apparition d'une réelle législation archivistique, d'un secteur privé dans les archives, de nouvelles possibilités d'accès et de nouveaux instruments de recherche. (Barreau 2012, 55-56) C'est sur cette législation que nous allons à présent porter notre attention.

NAISSANCE ET ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION ARCHIVISTIQUE RUSSE

Les étapes

Le système archivistique soviétique a presque tout le temps été régi par des actes normatifs uniques, de niveau peu élevés, se remplaçant les uns les autres et régissant l'ensemble de la sphère archivistique. À la fin des années 1980, ce système semblait avoir fait son temps et la communauté archivistique soviétique *était* unanime à requérir la promulgation d'une loi d'archives. La manière d'y arriver et la forme de cette loi ont cependant divisé les esprits et empêché son adoption avant les désordres de 1991 et le changement de régime. En effet, Glavarhiv avait tenté d'imposer une loi

jugée très désavantageuse par le monde des archives et qui avait provoqué une levée de boucliers amenant au retrait du projet. (Barreau 2012, 73-75)

Avec la décennie 1990, le changement de régime et les deux décrets de confiscation des archives du Parti communiste et du KGB commencent alors la véritable existence de la législation archivistique russe. Dans l'état un peu «anarchique» des premiers mois, tout est à faire, mais les pressions sociales et politiques constantes sur les centres d'archives (surtout sur leur contenu) imposent aux autorités d'adopter quelque peu «en urgence» les premiers actes législatifs. Ceux-ci portent avant tout sur les conditions d'accès et d'utilisation des documents, sur le réseau de centres d'archives fédéraux ainsi que sur les pouvoirs et les attributions de l'organe de direction de l'archivistique. Toutefois, ces actes sont davantage des expédients temporaires destinés à soulager la pression immédiate due à la reconfiguration du système que des solutions à long terme. Celles-ci ne commencent à prendre corps qu'avec la loi d'archives de 1993.

L'adoption de cette loi, malgré la crise constitutionnelle, permet d'introduire les premières vraies bases de changements archivistiques au sein d'un texte cohérent et de statut législatif suffisamment élevé. Cette loi a une importance spéciale en ce qu'elle a permis de poser plusieurs jalons dans le système archivistique russe : la reconfiguration des principes archivistiques et des éléments du système (notamment le FAFR, avec l'adoption de la propriété privée), le développement ultérieur des autres textes législatifs au niveau fédéral, mais également au niveau des sujets de la Fédération et des rangs inférieurs. Toutefois, plusieurs problèmes inhérents l'ont minée dès le départ : ses contradictions avec la Constitution, son attention presque exclusive aux documents du FAFR, son manque de définition des relations entre les Archives d'État et les «propriétaires» de documents d'archives ainsi que son absence totale de considération pour l'héritage audiovisuel. (Barreau 2012, 76-78) Malgré une tentative de révision faite en 1998, aucun compromis n'a été trouvé pour surmonter les problèmes présents dans cette loi et elle est demeurée le point d'ancrage législatif du système archivistique jusqu'en 2004.

Plusieurs autres textes importants ont été adoptés durant les années 1990, autant pour préciser les attributions de l'organe fédéral des archives et de son réseau de centres que pour introduire de nouveaux standards documentaires. Une loi sur l'information a été également promulguée à ce moment, permettant d'introduire les premières notions législatives en matière de protection de l'information. Ainsi, à la fin des années 1990, la Russie dispose d'un système archivistique cohérent qui est parvenu d'abord à survivre à la crise politique, économique et sociale et ensuite à se doter d'une base législative viable et cohérente. Toutefois, «celle-ci ne couvre pas encore tous les aspects du travail et de la conservation des archives. Plus grave, la législation ne contient pas non plus les mécanismes de réalisation nécessaires pour assurer son application» (Barreau 2012, 82). Cela s'explique autant par la crise structurelle que traverse le pays à ce moment que par le sous-financement de la sphère archivistique et par le peu de cas que font les élites politiques du rôle des archives dans la démocratisation de la société. (Karapetyants 2002b, 26, cité dans Barreau 2012, 82, trad.)

La décennie 2000 s'ouvre sous des auspices radicalement différents. Le renforcement de l'autorité politique et la réforme administrative engagée par l'administration poutinienne modifient en profondeur bon nombre d'institutions, dont

Rosarhiv. Il s'ensuit une fragmentation de ces attributions, qui lui «enlève une série de fonctions [...], privant les archivistes russes d'une partie de leur compétence dans le domaine du contrôle de l'application des lois et normes archivistiques pour l'ensemble du gouvernement russe». (Asfandijarova 2008b, 26-27, cité dans Barreau 2012, 83)

En parallèle à ces reconstructions institutionnelles, une nouvelle loi d'archives est adoptée en octobre 2004⁷, mettant ainsi un terme aux déboires constitutionnels de sa prédécesseure et permettant de concilier les traditions archivistiques nationales avec les nouvelles réalités apparues en 1991 : économie de marché, propriété privée, libre accès à l'information. (Artizov 2004, 67) Comme le contenu de cette loi sera vu en détails un peu plus loin, nous allons nous borner à en énumérer les principaux éléments d'après la description qu'en a faite Artizov, l'actuel directeur de Rosarhiv :

- l'aspect technique du travail archivistique est davantage détaillé;
- la sphère d'action de la loi est étendue à tous les documents d'archives, et non plus seulement à ceux du FAFR;
- différents niveaux archivistiques sont institués : fédéral, sujets de la Fédération et municipal;
- une meilleure harmonisation est établie avec la Constitution et la législation civile;
- plus de détails sont donnés concernant la propriété des documents d'organisations réorganisées ou liquidées;
- les droits et devoirs des possesseurs d'archives privées passant contrat avec les archives étatiques sont plus détaillés;
- les règles unifiées de travail archivistique de l'époque soviétique sont fixées dans le droit;
- les restrictions d'accès sont mieux réglementées. (Artizov 2004, 68-72, trad.)

Le reste de la décennie 2000 a vu parallèlement un développement plus important de la réglementation, ainsi que l'harmonisation, la révision ou même la refonte totale d'autres lois liées à l'information ou aux archives. Tout d'abord, un pas important vers l'harmonisation et la cohérence juridique de l'ensemble de cette législation archivistique a été franchi en 2003, avec la création de la base de données ISSAO, la base juridique officielle des actes normatifs du domaine archivistique, (Barreau 2012, 87) base qui d'ailleurs a été une source importante pour constituer notre échantillon de textes juridiques et nous permettre de procéder à l'analyse quantitative. Quelques années plus tard, la loi nationale sur l'information a été remise à jour (en 2006), et cette même année a vu la promulgation d'une loi sur les données personnelles.

Quelques chiffres

Notre étude a retenu 618 lois et actes réglementaires, promulgués entre le début 1991 et la fin 2011, à savoir les 20 premières années de la législation archivistique russe. Tel que nous l'avons indiqué précédemment, cet échantillon ne peut prétendre à l'exhaustivité en raison de l'absence de statistiques définitives sur l'ensemble des actes normatifs liés au domaine des archives en Russie. Cela est également dû au fait que

de nombreux textes législatifs peuvent porter sur la gestion de documents en tant que *Records Management* ou bien sur des aspects plus périphériques, rendant la frontière entre la législation strictement «archivistique» et le reste de la législation plus floue.

Cet échantillon a été considéré sous différents angles, notamment en ce qui concerne la répartition des actes législatifs et réglementaires, leur niveau dans la hiérarchie législative du pays, le fait qu'ils soient directement ou non liés au domaine archivistique, leur répartition temporelle de promulgation et enfin les organes ayant émis le plus d'actes. Malgré son caractère incomplet, nous pensons que cet échantillon est suffisamment étoffé pour illustrer des tendances importantes et rendre compte d'une manière plus parlante du développement de la législation archivistique russe sur les 20 dernières années.

Le tableau 1 (page 77) représente une synthèse d'une partie de ces chiffres. On peut y constater l'écrasante majorité de textes réglementaires (556, soit 90%) par rapport aux actes législatifs (62, soit 10%). Cette disproportion sur 20 ans nous est apparue comme normale, considérant le fait qu'une même loi peut donner lieu à de nombreux textes d'application.

De même, si l'on considère la répartition au sein des différents types d'actes, on note que :

- 380 (61 %) sont des actes des organes exécutifs (notamment les ministères);
- 118 (19 %) sont des actes du gouvernement;
- 62 (10 %) sont des lois fédérales ou lois fédérales constitutionnelles;
- 58 (9 %) sont des actes présidentiels. (Barreau 2012, 70)

Si l'on regarde leur lien direct ou indirect avec le monde des archives, nous nous rendons compte que presque deux tiers de ces actes y sont directement liés (418, soit 68%) contre 200 (32%) qui ne touchent que partiellement au domaine archivistique. Cette prédominance des textes directement liés ne doit pas nous étonner dans la mesure où nos sources sont presque toutes spécialisées dans le domaine archivistique.

La répartition temporelle de promulgation des actes, bien que déjà présente à travers le tableau 1, peut être mieux exprimée par le graphique 1 (page 78). Nous y constatons une forte activité dans les premières années du XXI^e siècle. En règle générale, les années suivant la promulgation des lois d'archives (catégories 1994-1996 et 2003-2005) ont été le moment de nette croissance des promulgations d'actes législatifs ou réglementaires, ce qui démontre le rôle «d'impulsion» qu'ont pu jouer les lois d'archives au niveau de la législation archivistique plus large. Leur promulgation entraîne à la fois la révision d'anciens textes, la rédaction de nouveaux statuts et de nouveaux actes réglementaires pour venir appuyer leurs clauses.

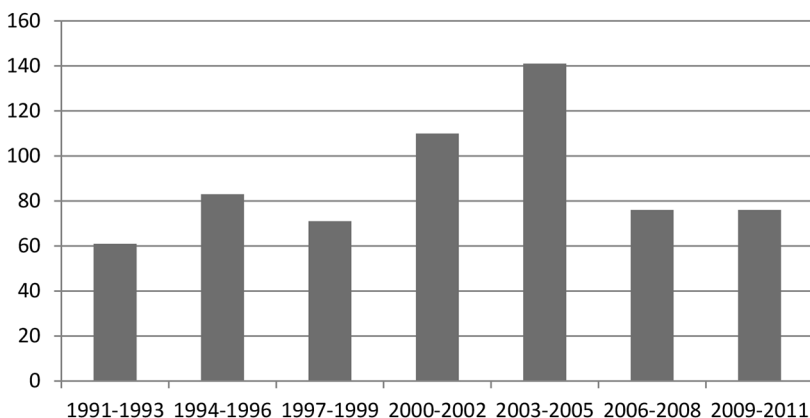
Concernant les organes responsables de la promulgation des actes, leur répartition est très représentative de l'importance relative des différentes institutions qui composent le système archivistique. Nous avons ainsi pu trouver :

- Rosarhiv, pour 310 actes (soit 50,16%);
- le gouvernement, pour 180 actes (soit 29,13%);
- la présidence, pour 58 actes (soit 9,39%);
- le ministère de la Culture, pour 24 actes (soit 3,88%);
- le ministère du Travail, pour 8 actes (soit 1,29%). (Barreau 2012, 70)

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de l'analyse quantitative

	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008	2009-2011	total
Répartition totale de promulgation (tous types confondus)	nombres réels	61	83	71	110	141	76	76
	%	10%	13%	11%	18%	23%	12%	12%
Répartition des actes législatifs	nombres réels	11	16	10	11	8	4	2
	%	18%	26%	16%	18%	13%	6%	3%
Répartition des actes réglementaires type 1 (actes présidentiels)	nombres réels	10	14	12	2	17	3	0
	%	17%	24%	21%	3%	29%	5%	0%
Répartition des actes réglementaires type 2 (actes gouvernementaux)	nombres réels	19	16	14	13	38	15	3
	%	16%	14%	12%	11%	32%	13%	3%
Répartition des actes des organes exécutifs (type 3)	nombres réels	21	37	35	84	78	54	71
	%	6%	10%	9%	22%	21%	14%	19%
Évolution des actes directement liés	nombres réels	41	50	41	80	84	51	71
	%	10%	12%	10%	19%	20%	12%	17%
Évolution des actes indirectement liés	nombres réels	20	33	30	30	57	25	5
	%	10%	17%	15%	15%	29%	13%	3%

Graphique 1 : Répartition temporelle de promulgation des actes normatifs



La très nette prédominance de Rosarhiv par rapport au gouvernement et à la présidence vient du fait que l'écrasante majorité des actes promulgués par l'organe de direction des archives russes concerne des actes réglementaires. La place du gouvernement (ici représentée par la Douma – la chambre basse du Parlement russe) et de l'administration présidentielle (en raison du pouvoir de décret accordé au président russe) compte ici pour 238 actes (soit 38,52 %) si l'on réunit ensemble ces deux entités gouvernementales, ce qui permet de voir quelle proportion de promulgation vient de ce niveau hiérarchique des institutions, niveau nettement plus élevé que celui de Rosarhiv⁸. Assez étonnamment, les actes promulgués par le ministère de la Culture arrivent en quatrième position, pour des actes souvent indirectement liés au domaine des archives et plus au patrimoine culturel. De plus, il faut rappeler que depuis 2004, Rosarhiv est théoriquement subordonné à ce ministère. Enfin, le dernier de ce classement est le ministère du Travail, avec une part infime des actes promulgués. Ce ministère a un rôle important dans la mesure où le monde des archives professionnelles joue un rôle de premier plan dans l'émission des documents nécessaires au calcul des avantages sociaux, des retraites ou de la protection sociale. Notons enfin que ces cinq organes représentent à eux seuls 93,85 % des actes promulgués dans le cadre de notre échantillon, les 6,15 % restants étant constitués de ministères ou d'agences plus spécialisés, n'ayant souvent qu'un seul acte promulgué sur toute la période étudiée.

À la lumière de ces données, il est possible de dégager un portrait de l'évolution de la législation archivistique russe. Il est évident que les milieux archivistiques attendaient une loi d'archives avant même les changements politiques de 1991. L'absence d'accord sur la forme et le contenu de cette loi a empêché son adoption avant que l'ensemble du système archivistique ne subisse la grave crise des années 1991-1992. À partir de là, l'activité législative a dû d'abord « colmater » les nombreuses « brèches » juridiques apparues suite aux réformes avant de pouvoir se lancer dans la rédaction d'une loi régissant l'ensemble de la sphère archivistique. Ironie du sort, lorsque cette dernière fut adoptée, le pays traversait alors une seconde crise politique et la loi

d'archives en porta le fardeau de nombreuses années. Elle permit néanmoins l'avènement de nombreux actes indispensables pour un système archivistique (loi sur l'information, partage des responsabilités archivistiques, pouvoir des organes archivistiques) amenant à un développement, certes imparfait, de la législation archivistique russe. Avec les réformes du début des années 2000 et la stabilisation relative du pays, l'adoption d'une nouvelle loi d'archives en accord avec la constitution a permis une mise à jour de la législation, qui a pris sa forme actuelle. La réduction du rythme de promulgation à la fin des années 2000 laisse penser que le système est à présent arrivé à une phase de stabilisation et que l'essentiel de l'activité législative se fait au niveau de l'harmonisation et de la révision plutôt que de la promulgation de nouveaux textes. Cet état de fait pourrait permettre la maturation du système dans les prochaines années. De nombreux problèmes et inconnues demeurent, le plus important étant le degré d'application de la législation à travers la Russie.

LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 1991

Nous avons vu qu'en 20 ans, la législation archivistique en Russie est passée d'une situation où l'ensemble des archives soviétiques étaient régies par un seul règlement à une législation comprenant des centaines d'actes de différente force juridique, organisés de manière hiérarchique depuis la Constitution du pays, en passant par une loi d'archives substantielle et un ensemble de textes réglementaires permettant son application. Mais quel chemin a été parcouru durant ces 20 dernières années? Quels changements, ou s'il y a lieu quelles continuités, a connu la législation archivistique au niveau de son contenu? Pour tenter de le déterminer, notre étude avait procédé à cette comparaison en appliquant d'une part une grille d'analyse sur les principaux actes normatifs de la législation russe actuelle et, d'autre part, en consultant les informations sur la législation soviétique recueillies dans l'ouvrage de Carol Couture et Marcel Lajeunesse *Législations et politiques archivistiques dans le monde*. (1993, 201-209)

Notre étude nous a permis de dégager le «noyau» de la législation russe actuelle, à savoir les textes contenant les éléments les plus importants pour l'organisation et le fonctionnement du système archivistique, noyau se retrouvant dans six actes normatifs promulgués de 1999 à 2009 :

- la résolution du 15 mars 1999 sur la structure du réseau des archives; (FR 1999a)
- la loi «*De l'archivistique dans la Fédération de Russie*» de 2004; (FR 2004a);
- le règlement «*De l'Agence fédérale des archives*»; (Rosarhiv) de 2004 (FR 2004b)
- le règlement du Conseil de l'Agence fédérale des archives; (Rosarhiv) (FR, AFA 2004)
- le règlement du Service fédéral de supervision du respect de la législation dans la sphère de la communication de masse et de la défense de l'héritage culturel de 2007; (FR 2007)
- les règles de gestion des documents dans les organes fédéraux de pouvoir exécutif. (FR 2009)

Notre analyse a été effectuée sur la base d'une grille formée suite à une revue de littérature des textes internationaux portant sur la législation archivistique, de manière à en tirer une série de questions permettant «d'interroger» les textes réglementaires et normatifs au niveau de leur contenu et de dégager un portrait fidèle de ce que préconise la législation. Cette grille d'analyse était constituée de quatre blocs principaux : compétence et organisation, fonctions de gestion des documents, fonctions et activités archivistiques et enfin, sanctions. Le premier bloc abordait les principales notions, concepts et définitions reliés aux documents d'archives, aux archives, ainsi que le système national d'archives et le service qui en était responsable. Le deuxième bloc concernait l'action sur les documents des corps de l'État avant leur transfert au stade inactif, action pouvant se diviser en différentes fonctions : gestion, inspection, évaluation et description. Le troisième bloc était constitué des fonctions archivistiques telles que nous les connaissons, mais débutant ici au stade du versement et comprenant l'ensemble des opérations subséquentes. Le dernier bloc était tout simplement celui des sanctions légales destinées à assurer l'application de la législation.

Ainsi, en appliquant cette grille (compatible avec la répartition des informations utilisées dans l'ouvrage de Couture et Lajeunesse (1993)) sur les deux périodes visées et en comparant ensuite les résultats, nous avons pu établir un tableau récapitulatif (voir tableau 2 ci-dessous) des ressemblances et des différences présentes dans la législation russe.

Tableau 2 : Tableau comparatif des différences dans les systèmes archivistiques soviétique et russe

Aspect comparé	Ressemblances	Différences
Compétence, organisation et coordination des systèmes et services nationaux d'archives	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture du système globalement similaire • Directeur des archives approuve les règlements des agences subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Glavarhiv subordonné au Conseil des Ministres; Rosarhiv au ministère de la Culture • Nombre d'archives centrales porté à 15 • Incorporation des archives du Parti communiste
Définition des archives et contrôle des archives publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des archives • Sources d'accroissement globalement similaires (sauf pour les nouvelles organisations économiques) • Certaines institutions échappent encore au contrôle des archives d'État • Mesures de contrôle globalement similaires • Mesures de récolement global du Fonds unique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds unique plus complexe, ouvert au secteur non-étatique

Tableau 2 (suite)

Aspect comparé	Ressemblances	Différences
Contrôle des archives privées	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des différents types de fonds privés dans les archives d'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Apparition des archives du secteur commercial, sujettes à l'acquisition par contrat dans les archives d'État
Gestion des archives courantes et intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Structure et méthode de gestion de ce type d'archives 	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de contrôle semblent avoir été décentralisés
Versement des archives définitives	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de versement globalement similaires • Opérations de versement toujours au frais des administrations versantes • «Exemptions temporaires» et retards semblent toujours présents 	S/O
Conservation des documents – Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme globale toujours identique • Normes sont souvent les mêmes, édictées par le VNIIDAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Fortes restrictions budgétaires au début des années 1990 • Réalisation du Fonds de copies de sécurité
Classification et description	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de classification ont été conservés 	S/O
Communicabilité et consultation des archives	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations nécessaires pour travailler en centre d'archives 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une législation relative à l'accès • Régime d'accès plus souple
Services de référence, d'authentification et de reprographie	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles de l'administration des archives dans la publication de documents et les différents moyens de diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement important d'aides à la référence, y compris en ligne • Plus de moyens techniques de reproduction

Ce tableau très synthétique permet de constater la dynamique de continuité présente dans le contenu de la législation archivistique ainsi que les différences et les changements survenus durant ces 20 dernières années. On observe que l'architecture globale du système telle qu'évoquée dans la législation est demeurée identique au niveau de ses principes et de son organisation (approche maximaliste, contrôle d'un organe directeur centralisé, forte prédominance de l'État). Cependant, durant les 20 dernières années, la législation a donné plus de complexité et de nuances aux composantes du système archivistique. Par exemple, l'incorporation des archives du Parti communiste et du KGB a suscité la création de nouvelles institutions destinées à les conserver et les rendre accessibles, élargissant le réseau des centres d'archives d'État. De même, l'apparition de documents relevant de la propriété privée au sein du Fonds unique

a amené une innovation majeure dans le fonctionnement du système archivistique, permettant à des organisations non étatiques de pouvoir conserver des documents d'archives, chose qui aurait été impossible à l'époque soviétique.

Le rattachement de Rosarhiv au ministère de la Culture, bien que conforme aux pratiques communément admises au niveau international, a cependant beaucoup à envier au statut qu'avait Glavarhiv à l'époque soviétique, qui répondait directement au Conseil des Ministres de l'URSS. Quelques précisions doivent permettre de situer cette apparente « dégradation ». Tout d'abord, il est indéniable que la place des archivistes et des archives a beaucoup perdu de sa superbe en Russie depuis 1991. Être archiviste était une profession reconnue et prisée en Union Soviétique. Or, la profession peine à présent à renouveler ses effectifs en raison de salaires peu élevés en comparaison à ceux offerts dans le secteur privé. Cette importance des archivistes à l'époque soviétique avait cependant son talon d'Achille : sans presque aucune législation pour encadrer leur travail, les archivistes étaient sous influence politique directe et devaient travailler selon les intérêts du gouvernement et non selon une éthique neutre tel qu'admis de nos jours. La pression politique sur les archives pouvait être parfois très forte, comme en témoignent les périodes (de 1938 à 1960) où l'administration des archives soviétiques fut directement subordonnée au ministère de l'Intérieur et mêlée parfois aux répressions politiques. (Karapetyants 2002a, 6-11) Une telle chose est impensable de nos jours en raison du rôle et de la place limitée que le gouvernement russe actuel accorde aux archives.

Une continuité majeure est visible dans la conservation des méthodes et standards de gestion des documents (archives courantes comme définitives), de conservation, de classification et de description des documents d'archives. L'institution du VNIIDAD a en effet conservé son mandat de l'époque soviétique consistant à mener des recherches en vue du développement de standards documentaires pour l'ensemble du système archivistique. Cela garantit donc que le personnel des archives ait pu continuer à opérer selon les mêmes techniques sans qu'il y ait de brusque rupture des méthodes de travail.

L'accès et l'utilisation des documents d'archives a de son côté subi des changements importants avec l'ouverture des archives aux citoyens, dans des conditions beaucoup plus libérales qu'à l'époque soviétique. Certes, des recommandations d'institutions officielles sont toujours requises pour pouvoir mener des recherches, mais il faut mentionner que l'accès est à présent encadré par la loi, les autorisations d'accès ne sont plus uniquement émises par l'organe directeur des archives sur une base discrétionnaire comme c'était le cas à l'époque soviétique. La dynamique de l'accès et de la communicabilité a également beaucoup évolué avec la diffusion des instruments de recherche sur Internet, côte à côte avec de nombreuses expositions virtuelles permettant de faire connaître le contenu des archives.

La question des archives privées nécessiterait un article à part entière, compte tenu de l'extraordinaire évolution du sujet sur les 20 dernières années. Le cinquième chapitre de notre mémoire avait pu effleurer ce sujet dans quelques-unes de ses plus importantes problématiques, à savoir le concept d'archives privées en Russie, l'apparition de la partie non étatique du FAFR ainsi que des organisations bancaires et commerciales, les relations qui se sont installées entre l'État et le privé et plus largement la place laissée à l'archivistique privée dans ce pays. Nous espérons à l'avenir pouvoir développer ce

sujet dans un autre article, ce qui mettra plus en valeur les problèmes spécifiques des archives privées dans le contexte du système archivistique russe.

CONCLUSION

Plus de 20 ans nous séparent maintenant de la disparition du système sociopolitique utopique qui régnait sur la plus grande partie du continent eurasiatique. À sa place sont apparus 15 pays indépendants, dont la Russie, qui s'est attribué la part du lion au niveau archivistique, puisqu'une grande partie des archives concernant les ex-républiques a été conservée dans les centres d'archives d'État russes au nom du principe de respect des fonds, contrairement au principe de territorialité. En 1991, la Russie a hérité d'un système archivistique conçu dans un contexte totalement différent et fonctionnant selon des règles directement liées au système politique et social qui venait de disparaître. Contrairement à l'Allemagne, qui a pu intégrer les archives est-allemandes dans le système ouest-allemand, la Russie a dû modifier un système ancien, sans véritable nouveau modèle vers lequel évoluer. Cette transition quelque peu «à l'aveuglette», naviguant entre les méandres des crises politiques, économiques et sociales, le système archivistique russe a pu la mener de front en raison du dévouement des élites culturelles et archivistes du pays et de la ténacité et de la foi des travailleurs des archives dans leur credo⁹.

Dans ce processus complexe, la voie du compromis entre l'ancien et le nouveau a été retenue comme la seule manière de pouvoir accommoder les différents enjeux en présence : les aspirations de la société à plus d'ouverture, le droit à la propriété privée, la sauvegarde du patrimoine culturel d'une part, et les techniques et méthodes en place depuis des années, les susceptibilités des autres corps de l'État gardant encore parfois jalousement leurs archives et l'inertie inhérente aux grands corps institutionnels d'autre part.

La législation archivistique a donc été le «forum» où les tenants de ces différents enjeux se sont affrontés et sont parfois arrivés à des accords, des compromis permettant aux uns et aux autres de continuer à jouer le jeu pour maintenir le système archivistique en un seul morceau cohérent. Les lois russes témoignent de ce jeu incessant entre les grands corps d'État, les milieux archivistes et culturels et la société plus large pour sauvegarder le meilleur de ce qui était et introduire des nouveautés en accord avec les principes démocratiques établis en 1991. L'intensité de la promulgation de la législation archivistique sur ces 20 dernières années témoigne de l'ardeur de ces négociations et la stabilisation relative visible récemment pourrait probablement être le signe qu'un équilibre a été atteint. Il reste aux années futures à nous démontrer si cet équilibre sera durable ou si, au contraire, le processus repartira de plus belle pour trouver un nouvel arrangement entre les forces impliquées dans le système archivistique. Au-delà des idées romantiques du patrimoine culturel national, il y a des questions évidentes de mémoire et de pouvoir dans la législation archivistique russe. Peu importe comment la situation évoluera, nul doute que la législation archivistique aura son rôle à jouer, comme «outil de consensus pour tenter de représenter les réalités archivistes». (Barreau 2012, 160)

Ivan Barreau conseiller en gestion de l'information

NOTES

1. Dmitrij Jakovlevič Samokvasov (1843-1911) était un archéologue et un historien russe. À la fin du XIX^e siècle, il entame un tour d'Europe d'observation des principales institutions archivistiques. À son retour, il publie en 1902 une importante étude intitulée «L'archivistique en Russie». (Golikov 2005, 18-20)
2. Voir le chapitre 1 de notre mémoire. (Barreau 2012, 7-27)
3. Les «sujets de la Fédération» sont les subdivisions administratives de la Fédération de Russie. Elle dispose d'un éventail de sujets différents: république ou république autonome, *oblast*, *kraï*, *okroug*, etc. Au nombre de 83, ces sujets ont tous une certaine autonomie législative, notamment en matière archivistique. (Barreau 2012, 45)
4. Nous pensons ici à *Vestnik Arhivista/Le Bulletin de l'archiviste et Otečestvennyje arhivy/Archives nationales*.
5. Quelque 130 universités et institutions d'enseignement supérieur offrent à présent des programmes similaires à travers toute la Russie, selon Burova (2009, 55).
6. La RSFSR (République socialiste fédérative soviétique de Russie) était l'appellation de la Russie au sein de l'URSS.
7. Voir l'annexe 2 pour une traduction du contenu des différents articles de cette loi.
8. Cet aspect peut apparaître à première vue contradictoire, mais le fait est que l'énorme quantité d'actes réglementaires promulgués par Rosarhiv lui donne la prééminence au niveau du nombre. Toutefois, Rosarhiv seule ne pourrait travailler sans les lois fondamentales votées par les échelons supérieurs du gouvernement et la présidence.
9. Avec un salaire mensuel moyen de 220 dollars CAN en 2005, ce n'est certes pas le côté lucratif qui motive les archivistes russes.

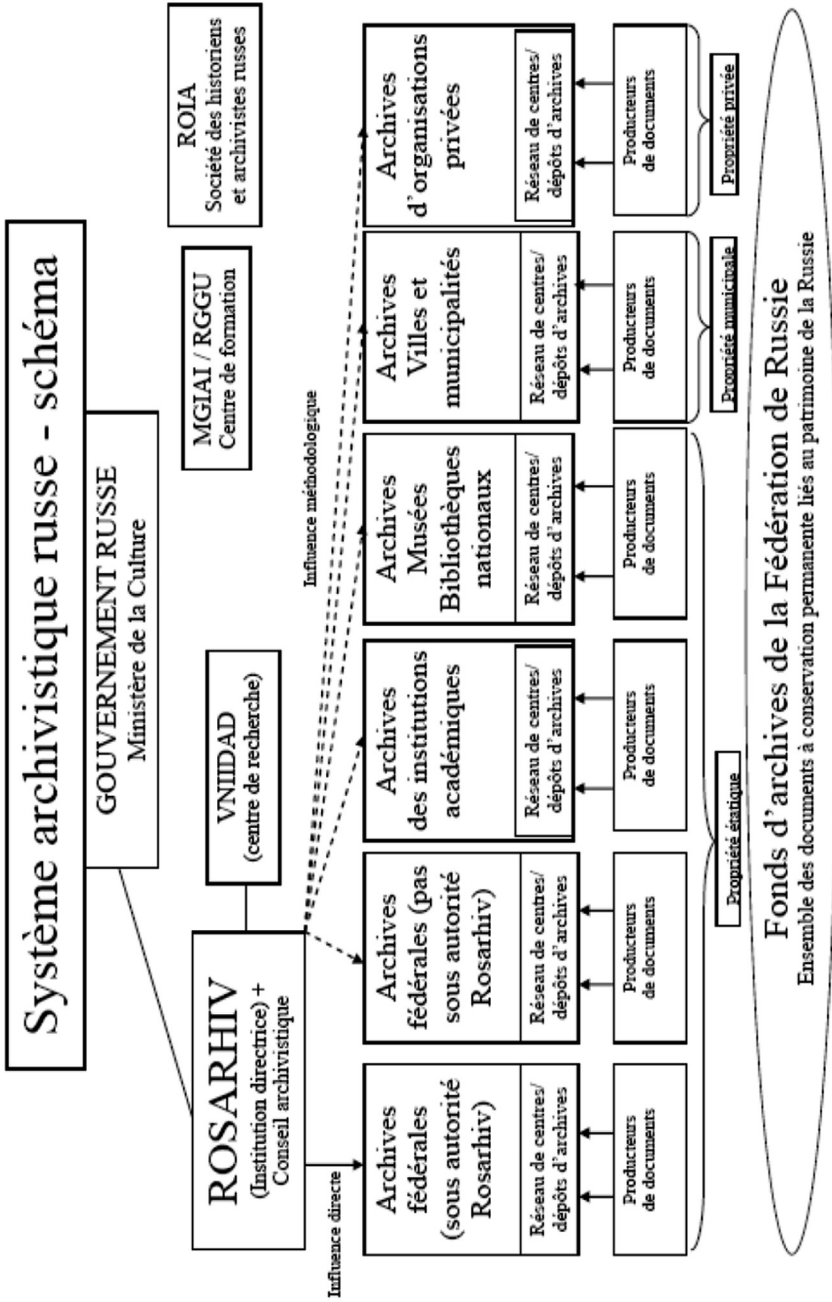
BIBLIOGRAPHIE

- ALEKSEEVA, E.V., L.P. AFANAS'EVA et E.M. BUROVA. 2007. *Arhivovedenie: Učebnik dlja nač. prof. obrazovanija (L'archivistique: manuel pour éducation professionnelle de base)*. Moscou, Izdatel'skij centr «Akademiya».
- ARTIZOV, A.N. 2004. Proekt federal'nogo zakona «Ob arhivnom dele v Rossijskoj Federacii», administrativnaja reforma i perspektivy razvitija otečestvennogo arhivnogo dela (Le projet de loi fédérale «De l'archivistique dans la Fédération de Russie», la réforme administrative et les perspectives de développement de l'archivistique nationale). *Novosibirskij arhivnyj vestnik*, no 14: 66-79.
- ASFANDIJAROVA, I.G. 2008a. *Pravovoe regulirovanie i normativno-metodičeskoe obespečenie deloproizvodstva i arhivnogo dela: učebnoe posobie (Régulation juridique et garantie normative et méthodologique de la gestion de documents et de l'archivistique: manuel d'enseignement)*. Ufa, BAGSU.
- ASFANDIJAROVA, I.G. 2008b. *Pravovye osnovy organizacii arhivnogo dela Rossii: Učebnoe posobie (Les bases juridiques de l'organisation de l'archivistique en Russie: manuel d'enseignement)*. Ufa, BAGSU.
- BARREAU, I. 2012. *Le système et la législation archivistiques en Russie: 20 ans après la fin de l'Union Soviétique*. Mémoire de maîtrise. Montréal, Université de Montréal. [En ligne] <http://hdl.handle.net/1866/8667> (consulté en avril 2013).

- BONDAREVA, T.I. 2004. Rosarhivagentstvo v kontekste administrativnoj reformy (L'agence des archives dans le contexte de la réforme administrative). *Otečestvennye arhivy*, no 4: 4-6.
- BUROVA, E.M. 2009. Novoe obrazovatel'noe napravlenie po dokumentovedeniju i arhivovedeniju : kak ono sozdavalos' (La nouvelle orientation dans la formation en documentation et archivistique : comment elle s'est formée). *Otečestvennye arhivy*, no 6: 55-61.
- COUTURE, C. et M. LAJEUNESSE. 1993. *Législations et politiques archivistiques dans le monde*. Québec, Documentor.
- FÉDÉRATION DE RUSSIE (FR). 1999. *O federal'nyh gosudarstvennyh arhivah (Des archives d'État fédérales)*. Moscou.
- FR. 2004a. *Ob arhivnom dele v Rossijskoj Federacii (De l'archivistique dans la Fédération de Russie)*. Moscou.
- FR. 2004b. *O Federal'nom arhivnom agentstve (De l'Agence fédérale des archives)*. Moscou.
- FR. 2007. *Ob utverždenii Položenija o Federal'noj službe po nadzoru v sfere massovyh kommunikacij, svjazi i obrany kul'turnogo nasledija (De la confirmation du règlement du Service fédéral de supervision du respect de la législation dans la sphère de la communication de masse et de la défense de l'héritage culturel)*. Moscou.
- FR. 2009. *Ob utverždenii Pravil deloproizvodstva v federal'nyh organah ispolnitel'noj vlasti (De la confirmation des règles de gestion des documents dans les organes fédéraux de pouvoir exécutif)*. Moscou.
- FR. AGENCE FÉDÉRALE DES ARCHIVES (ROSARHIV) (AFA). 2004. *Règlement sur le Conseil archivistique de l'Agence fédérale des archives*. [En ligne] <http://archives.ru/coordination/council/council.shtml> (consulté en décembre 2011).
- FR. AFA. 2012. *O Federal'nom arhivnom agentstve (Rosarhive) (À propos de l'Agence fédérale des archives (Rosarhiv))*. [En ligne] <http://archives.ru/about.shtml> (consulté en avril 2012).
- GOLIKOV, A.G. 2005. *Arhivovedenie Otečestvennoj Istorii: Učebnoe Posobie (L'archivistique de l'histoire nationale : manuel d'enseignement)*. Moscou : Izd-vo Moskovskogo universiteta.
- GRIMSTED, P.K. 1991. Perestroika in the Archives? Further Efforts at Soviet Archival Reform. *American Archivist* 54, no 1: 70-95.
- KARAPETYANTS, I.V. 2002a. Istoricheskie Sud'by Rossijskix Arkhivov (Les destins historiques des archives russes). *Rossijskaja gazeta*. 29 août.
- KARAPETYANTS, I.V. 2002b. Arhivnaya sobstvennost v Rossii v kontekste istoričeskikh tradicij i sovremennyh problem zapadnoevropejskogo arhivnogo zakonodatel'stva (La propriété archivistique en Russie dans le contexte des traditions et des problèmes contemporains de la législation archivistique ouest-européenne). *Vestnik arhivista*, nos 4-5: 17-27.

- SEWELL, P.H., A.W. MABBS et E.M. BROOME. 1977. *Institution d'un cadre législatif pour la mise en place du NATIS*. Paris, UNESCO.
- STYEGANTSEV, M.V. 1994. The Russian Society of Historians and Archivists : A Profile and Objectives. *Journal of the Society of Archivists* 15, no 1 : 83-87.
- TERMIKA. 2012. *Liste des documents du système ISSAO et ses applications ISAR*. [En ligne] <http://www.termika.ru/dou/po/issao/list.php> (consulté en février 2012).
- TsKDOU (CENTRE DE COMPÉTENCES POUR LES QUESTIONS DOCUMENTAIRES DE GESTION). 2012. *Normativnye dokumenty (Documents normatifs)*. [En ligne] <http://www.edou.ru/enc/docs/> (consulté en février 2012).

Annexe 1 - Structure du système archivistique russe



Annexe 2 : Contenu de la Loi fédérale *De l'archivistique dans la Fédération de Russie*, No.125-FZ, adoptée le 22 octobre 2004

Chapitre 1 – Généralités

- Art. 1 – Objet de régulation de la présente loi fédérale
- Art. 2 – Législation archivistique dans la Fédération de Russie
- Art. 3 – Concepts de base employés dans la présente loi
- Art. 4 – Compétences de la Fédération de Russie, des sujets de la Fédération de Russie et des institutions municipales dans le domaine de l'archivistique

Chapitre 2 – Le Fonds d'archives de la Fédération de Russie

- Art. 5 – Composition du Fonds d'archives de la Fédération de Russie
- Art. 6 – Inclusion de documents d'archives dans la composition du Fonds d'archives de la Fédération de Russie
- Art. 7 – Documents d'archives reliés à la propriété d'État
- Art. 8 – Documents d'archives reliés à la propriété municipale
- Art. 9 – Documents d'archives reliés à la propriété privée
- Art. 10 – Particularités des dispositions juridiques des documents d'archives se trouvant en propriété de la Fédération de Russie, des sujets de la Fédération de Russie ou des institutions municipales
- Art. 11 – Particularités du commerce juridique des documents du Fonds d'archives de la Fédération de Russie se trouvant en propriété privée
- Art. 12 – Défense des droits de propriété sur les documents d'archives

Chapitre 3 – Direction de l'archivistique dans la Fédération de Russie

- Art. 13 – Création d'archives
- Art. 14 – Organisation de la direction de l'archivistique dans la Fédération de Russie
- Art. 15 – Garantie financière, matérielle et technique de l'archivistique
- Art. 16 – Contrôle du respect de la législation sur l'archivistique dans la Fédération de Russie

Chapitre 4 – Conservation et récolement des documents d'archives

- Art. 17 – Obligations des organes étatiques, des organes des collectivités territoriales, des organisations et des citoyens s'occupant d'activités entrepreneuriales sans constitution de personne morale, au niveau de la garantie de la conservation des documents
- Art. 18 – Conservation des documents du Fonds d'archives de la Fédération de Russie
- Art. 19 – Récolement d'État du Fonds d'archives de la Fédération de Russie

Chapitre 5 – Accroissement des centres d'archives en documents d'archives

- Art. 20 – Sources d'accroissement des archives d'État et municipales en documents d'archives
- Art. 21 – Transfert des documents du Fonds d'archives de la Fédération de Russie en conservation permanente

- Art. 22 – Délais de conservation temporaire des documents du Fonds d'archives de la Fédération de Russie avant leur transfert en conservation permanente
- Art. 23 – Obligations des organes d'État, des organes des collectivités territoriales, des organisations au niveau de l'accroissement des archives d'État et municipales en documents d'archives

Chapitre 6 – Accès aux documents d'archives et leur utilisation

- Art. 24 – Accès aux documents d'archives
- Art. 25 – Restrictions à l'accès aux documents d'archives
- Art. 26 – Utilisation des documents d'archives

Chapitre 7 – Responsabilité en cas d'infraction de la législation sur l'archivistique dans la Fédération de Russie

- Art. 27 – Responsabilité en cas d'infraction de la législation sur l'archivistique dans la Fédération de Russie

Chapitre 8 – Coopération internationale

- Art. 28 – Coopération internationale de la Fédération de Russie dans le domaine de l'archivistique
- Art. 29 – Exportation et importation de documents d'archives
- Art. 30 – Exportation et importation de copies de documents d'archives

Chapitre 9 – Dispositions finales

- Art. 31 – Entrée en vigueur de la présente loi fédérale
- Art. 32 – Reconnaissance de la cessation de vigueur d'actes législatifs en lien avec l'adoption de la présente loi fédérale